ces livres] est de ne pas manger de viande (*pou-jou-houen*), ni de boire de vin. Ils dorment le jour et s'animent la nuit [1]. Ils témoignent leur foi avec des parfums[2]. Ils nouent secrètement des relations les uns avec les autres et s'appellent [entre eux] «amis excellents» [3]. Un [beau] matin, si dans leur ville il naît une petite querelle, ils se livrent aux violences et causent des troubles, à la manière de Fang La [4] et de Lu Ngang [5]. Ils prétendent que, dans l'Empire, les gens du *dhyāna* ne transmettent que les douze classes de faux *dhyāna* du *hing-tchö* Lou, au lieu que les adeptes de leur [religion] ont le vrai *dhyāna* [6].

serait donc en quelque sorte le «cinquième *tathāgata*», le «cinquième *buddha*», autrement dit Mâni lui-même sous son aspect messianique. Une dernière hypothèse, dans l'ignorance où nous sommes du véritable contenu de ces ouvrages, reste à envisager; ce serait de donner à 來 *lai* le vieux sens de «blé» qu'il a dans le *Che king*; on aurait alors le «Chant des cinq grains de blé»; c'est peu probable.

(1) Les assemblées nocturnes des sectes, obligatoires parfois lorsque ces sectes étaient poursuivies, ont naturellement prêté aux accusations de débauche; cf. aussi *supra*, p. 321. S'il s'agit ici du manichéisme, la règle du repas unique, pris vers le coucher du soleil, et sans doute en commun, par les élus que servaient les auditeurs, explique ces réunions tardives; de plus, tout au moins le dimanche, les auditeurs qui avaient jeûné en assemblée tout le jour devaient avoir aussi leur repas du soir en commun.

(2) Toujours dans l'hypothèse du manichéisme, cf. *supra*, p. 340 et 349.

(3) 善友 *chan-yeou*. Le terme a une valeur technique dans le bouddhisme, où il est l'équivalent de 善知識 *chan-tche-che*, *kalyāṇamitra*. Mais l'expression avait passé dans le manichéisme, comme on le voit par le traité de Pékin (cf. *supra*, 1re partie, p. 510, et, pour la valeur, en quelque sorte technique, de *chan*, «excellent», dans le manichéisme, p. 532). Le nom de *chan-yeou* reparaît au début des Ming, porté par les membres d'une secte qui prend le nom bouddhique de «religion du *yoga*», mais n'est cependant ni bouddhique ni taoïque, et qui dure jusque vers le milieu du XVIIe siècle (cf. De Groot, *Sectarianism*, p. 82, 150-152).

(4) Sur Fang La, cf. *supra*, p. 350, n. 2.

(5) Un certain 呂昂 Lu Ngang, originaire de Tchao-yi au Chàn-si, est mentionné dans le *Sin t'ang chou*, chap. 195, fol. 1 r°; mais il vivait sous les T'ang et est cité comme un modèle de piété filiale; celui de notre texte, nommé à côté de Fang La, et en qualité de rebelle, ne peut lui être identifié. Nous n'avons pas trouvé de renseignements sur le Lu Ngang des Song.

(6) Devéria avait mal construit la phrase, et adopté sans raison une équi-